



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# GUIDE D'AGREMENT AME

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction technique Personnels Navigants  
Édition n° 1  
Version n° 1  
Publiée le 16 avril 2025

## Gestion documentaire

### Historique des révisions

<b>Edition et version</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>
V1.0	16/04/2025	Création

### Approbation du document

<b>Nom</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date</b>	<b>Visa</b>
Clément SATIAT Inspecteur de Surveillance	Rédacteur	16.04.2025	Signé
Patricia MARUANI Adjointe Chef de Pôle PN/MED	Vérificateur	17.04.2025	Signé
Didier ROUZET Directeur technique PN	Approbateur	24.04.2025	Signé

Pour tout commentaire ou suggestion à propos de ce guide, veuillez contacter la direction de la sécurité de l'aviation civile à l'adresse suivante : [pole-medical@aviation-civile.gouv.fr](mailto:pole-medical@aviation-civile.gouv.fr)

## Sommaire

<b>Gestion documentaire</b> .....	<b>2</b>
Historique des révisions.....	2
Approbation du document.....	2
<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Présentation du document</b> .....	<b>4</b>
1.1 Objectifs .....	4
1.2 Documents de référence .....	4
1.3 Abréviations .....	4
<b>2 Prérequis</b> .....	<b>5</b>
2.1 Titre de Docteur en Médecine .....	5
2.2 Capacité de Médecine Aéronautique .....	5
2.3 Installations, Equipements et Documentation .....	5
<b>3 Agrément initial AME Classe 2</b> .....	<b>6</b>
3.1 Candidature .....	6
3.2 Dossier.....	6
3.3 Etude du dossier et audit vidéo .....	6
3.4 Décision d'agrément .....	6
<b>4 Agrément AME Classe 1</b> .....	<b>7</b>
4.1 Prérequis visites Classe 2 .....	7
4.2 Formation avancée en Médecine Aéronautique.....	7
4.3 Demande d'agrément .....	7
4.4 Etude du dossier et inspection.....	7
4.5 Décision d'Agrément.....	7
<b>5 Surveillance</b> .....	<b>8</b>
5.1 Méthodologie retenue pour la surveillance des AME .....	8
5.2 Inspections des AME .....	8
5.3 Revue des certificats médicaux .....	8
<b>6 Prorogation de l'Agrément AME</b> .....	<b>9</b>
6.1 Information de l'échéance de l'agrément.....	9
6.2 Demande de prorogation d'agrément.....	9
6.3 Etude du dossier .....	9
6.4 Décision d'agrément .....	9
<b>7 Renouvellement de l'Agrément AME</b> .....	<b>9</b>
7.1 Information de l'échéance de l'agrément.....	9
7.2 Fin d'agrément.....	9
7.3 Demande de renouvellement d'agrément .....	9
7.4 Etude du dossier.....	10
7.5 Décision d'agrément .....	10
<b>8 Annexes</b> .....	<b>10</b>
Annexe 1 : Questionnaire de demande de prorogation d'agrément AME Classe 1 .....	10
Annexe 2 : Questionnaire de demande de prorogation d'agrément AME Classe 2 .....	10
Annexe 3 : Questionnaire de demande de renouvellement d'agrément AME .....	10

# 1 Présentation du document

## 1.1 Objectifs

Ce document a pour objectifs :

- d'expliquer la démarche d'agrément initial AME pour les médecins civils.
- d'accompagner ces médecins dans cette démarche d'agrément initial.
- d'expliquer la démarche de prorogation et de renouvellement de l'agrément.
- d'expliquer le processus de surveillance des AME par le Pôle Médical de la DSAC.

Ce guide ne se substitue en aucun cas aux règlements.

## 1.2 Documents de référence

### 1.2.1 Règlements

Règlement UE 1178/2011 dit Aircrew modifié notamment :

- l'Annexe IV PART-MED SOUS-PARTIE D
- l'Annexe VI PART ARA SOUS-PARTIES GEN, AeMC et MED
- l'Annexe VII PART ORA SOUS-PARTIE AeMC

## 1.3 Abréviations

AELE	Association Européenne de Libre-Echange
AESA	Agence Européenne de la Sécurité de l'Aviation
AME	Médecin Examineur Aéronautique
AME Classe 2	AME effectuant des visites médicales aéronautiques Classe 2
AME Classe 1	AME effectuant des visites médicales aéronautiques Classe 1
DGAC	Direction Générale de l'Aviation Civile
DSAC	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
RAR	Recommandé avec accusé de réception
UE	Union Européenne

## 2 Prérequis

### 2.1 Titre de Docteur en Médecine

Pour devenir AME, le candidat doit être détenteur d'un titre de docteur en médecine et en condition légale d'exercice.

### 2.2 Capacité de Médecine Aéronautique

De plus, le candidat doit être détenteur d'une Capacité de Médecine Aéronautique.

En France, il existe 3 centres qui dispensent l'enseignement de la Capacité de Médecine Aéronautique :

- L'Université Paris Descartes à Paris ;
- L'Université Paul Sabatier à Toulouse ;
- L'Université de Lorraine à Nancy.

### 2.3 Installations, Equipements et Documentation

De plus, le candidat doit disposer d'installations, de procédures, de documentation et d'équipements fonctionnels et adaptés au bon déroulement des visites médicales aéronautiques.

Liste d'équipements obligatoires :

Pour l'examen de Médecine Générale :

- Stéthoscope
- Tensiomètre
- Marteau à réflexes
- Toise
- Pèse personne
- Lampe de poche
- Bandelette urinaire (recherche au minimum de sang, glucose et protéines)
- Électrocardiographe
- Mètre ruban

Pour l'examen Ophtalmologique :

- Echelle d'acuité visuelle : échelle de Monoyer, optotypes de Landolt ou anneaux de Sneilen
- Planche de Parinaud
- Cache œil
- T.N.O.
- Verre de Maddox
- Table d'Ishihara (adulte)
- Pelli Robson

Pour les examens ORL :

- Otoscope
- Diapason
- Audiomètre (à calibrer régulièrement)

Tout équipement nécessitant calibration doit être identifié et calibré selon les recommandations du constructeur.

Le candidat AME doit avoir mis en place des mesures afin de garantir la confidentialité médicale.

## 3 Agrément initial AME Classe 2

### 3.1 Candidature

Le candidat AME Classe 2 doit formuler sa demande d'agrément par courrier postal ou courriel au Pôle Médical.

- Adresse postale :  
Pôle Médical  
82 Rue des Pyrénées  
75970 Paris CEDEX 20
- Adresse email :  
[pole-medical@aviation-civile.gouv.fr](mailto:pole-medical@aviation-civile.gouv.fr)

Suite à la demande d'agrément, le Pôle Médical de la DGAC rappellera la réglementation applicable en vigueur et joindra un questionnaire, une déclaration sur l'honneur à signer par le candidat, ainsi que les consignes d'audit vidéo.

### 3.2 Dossier

#### Constitution du dossier

Le candidat AME Classe 2 transmet son dossier de candidature comportant l'ensemble des éléments requis :

- Questionnaire (évoqué au 3.1) dûment complété ;
- Déclaration sur l'honneur (évoqué au 3.1) complétée et signée ;
- Photocopie du diplôme de Docteur en Médecine ;
- Photocopie de la Capacité de Médecine Aéronautique ou Brevet de Médecine Aéronautique de Défense ou Brevet Supérieur de Médecine Aéronautique ;
- Photocopie(s) d'éventuel(s) autre(s) diplôme(s) ;
- Photocopie de la carte d'inscription au Conseil de l'Ordre (sauf pour les médecins militaires) ;
- Photocopie d'une pièce d'identité valide ;
- Photocopie d'éventuels titres aéronautiques ;
- Vidéo du cabinet médical comportant les items figurants au paragraphe 2.3 et sur la liste qui suit au point suivant.

#### Vidéo du Cabinet Médical

La vidéo du cabinet doit durer environ 5 minutes et les éléments suivants doivent être clairement identifiables :

- Extérieur du Cabinet avec la plaque des qualifications ;
- Vue d'ensemble de la salle d'examen, de la salle d'attente, des toilettes ;
- Lit d'examen ;
- Equipements prévus au paragraphe 2.3 ;
- Matériel informatique ;
- Présentation de la Réglementation en vigueur : Règlement (UE) 1178/2011 modifié (Annexe IV), et ses AMC à télécharger sur le site de l'EASA à l'adresse suivante :

<https://www.easa.europa.eu/en/document-library/easy-access-rules/easy-access-rules-aircrew-regulation-eu-no-11782011>

#### Dépôt du dossier

Une fois le dossier complet, le candidat AME Classe 2 le transmet au Pôle Médical, soit par courrier avec une clé USB contenant le fichier vidéo, soit par courriel avec un lien donnant accès à la vidéo.

### 3.3 Etude du dossier et audit vidéo

Le Pôle Médical étudie le dossier et prendra contact avec le candidat AME Classe 2 afin de pratiquer l'audit en distanciel.

### 3.4 Décision d'agrément

Si la conformité est vérifiée, l'agrément AME Classe 2 est accordé pour une période de 3 ans, et le certificat d'agrément Classe 2 est délivré par le Pôle Médical puis envoyé à l'AME par courrier.

Dans le cas contraire, un courrier de refus d'agrément, motivé, est adressé au postulant en RAR.

## 4 Agrément AME Classe 1

### 4.1 Prérequis visites Classe 2

Pour devenir AME Classe 1, il est nécessaire d'avoir un agrément d'AME Classe 2 en cours de validité.

De plus, l'AME devra avoir effectué au minimum 30 examens médicaux Classe 2 dans les 5 dernières années pour devenir AME Classe 1.

### 4.2 Formation avancée en Médecine Aéronautique

En France, le Centre de Formation du Val-de-Grâce ne proposant la formation avancée en Médecine Aéronautique qu'à très peu AME par an, le Pôle Médical sélectionne ces AME Classe 2 qui auront accès cette formation parmi les demandeurs d'agrément Classe 1.

L'AME formule son intention de devenir AME Classe 1 par courrier postal ou par courriel au Pôle Médical sous réserve d'avoir réalisé, en tant qu'AME classe 2, 30 examens médicaux classe 2 dans les 5 années précédant la demande.

Si l'AME n'a pas la possibilité de suivre la seule formation dispensée en France, il peut suivre une formation équivalente à l'étranger tant qu'elle est agréée par l'un des pays membres de l'UE ou de l'AELE ou bien par l'EASA.

### 4.3 Demande d'agrément

Une fois que l'AME a réalisé et validé sa formation avancée en aéronautique (en France ou à l'étranger), qu'il remplit les conditions décrites au 4.1, et qu'il répond ainsi aux exigences prévues par l'article MED.D.015 et du MED.D.020 du règlement (UE) N° 1178/2011 modifié de la commission du 3 novembre 2011, il peut envoyer son dossier au Pôle Médical.

Ce dossier devra être constitué du certificat de formation avancée en Médecine Aéronautique ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant d'avoir réalisé au moins 30 examens médicaux Classe 2 au cours des 5 dernières années.

### 4.4 Etude du dossier et inspection

Le Pôle Médical en charge du dossier l'étudie en application de l'ARA.MED.200 et effectue une inspection, en présentiel sur le lieu d'exercice de l'AME, en vérifiant que celui-ci dispose de tous les moyens pour effectuer ou faire effectuer tous les tests listés dans l'AMC1 ORA.AeMC.215.

### 4.5 Décision d'Agrément

Si la conformité est vérifiée, l'agrément AME Classe 1 est accordé pour une période de 3 ans.

Le certificat d'agrément Classe 1 est délivré par le Pôle Médical et envoyé à l'AME par courrier.

Dans le cas contraire, un courrier de refus d'agrément, motivé, est adressé au postulant en RAR.

## 5 Surveillance

### 5.1 Méthodologie retenue pour la surveillance des AME

La surveillance des médecins examinateurs (AME) est assurée par la conduite d'inspections de ces AME réalisées tous les 3 ans ainsi que par la revue tout au long de l'année par le Pôle Médical du contenu des certificats médicaux émis par les AME. Cette méthodologie de surveillance mise en place permet de garantir la conformité avec les exigences du § ARA.GEN.300 du règlement UE n°1178/2011 modifié de la Commission du 3 novembre 2011.

### 5.2 Inspections des AME

Les inspections des médecins examinateurs peuvent être des inspections programmées, non-programmées, ou bien inopinées.

#### 5.2.1 Inspections programmées

Les inspections programmées répondent au devoir du Pôle Médical de surveiller l'ensemble des médecins examinateurs sur une période de 3 années, conformément au § ARA.GEN.305 du règlement Aircrew.

#### 5.2.2 Inspections non-programmées

Les inspections non-programmées répondent au besoin du Pôle Médical de s'affranchir de doutes exprimés pour certains AME, concernant la délivrance de certificats d'aptitude médicale à la pratique d'activités aériennes. Ce type d'inspection pourra être conduit sur site ou bien par visio-conférence, à la discrétion des médecins évaluateurs, notamment en fonction des sujets à aborder pendant l'inspection. L'AME concerné sera informé de cette inspection non-programmée par un médecin évaluateur du Pôle Médical avec un préavis limité.

#### 5.2.3 Inspections inopinées

Les inspections inopinées répondent au besoin urgent du Pôle Médical de s'affranchir de doutes exprimés pour certains AME, concernant la délivrance de certificats d'aptitude médicale à la pratique d'activités aériennes. L'inspection sur site, avec un préavis adapté aux activités annexes de l'AME, sera privilégiée pour ce type d'inspection. Les questions et autres sujets abordés lors de cette inspection inopinée seront adaptés aux problématiques identifiées (certificats d'aptitude ou d'inaptitude non-conformes, examens cliniques non effectués dans les règles de l'art, vétusté des locaux incompatible avec la réception du public pour une consultation médicale, ...).

### 5.3 Revue des certificats médicaux

Conformément à l'ARA.MED.255, l'autorité compétente complète la surveillance des AME classe 1 et classe 2 par une revue tout au long de l'année des certificats médicaux émis que les AME et les AeMC doivent faire parvenir au Pôle Médical.

Les médecins évaluateurs, sous l'autorité du Chef de Pôle ou de son adjoint, évaluent ces rapports médicaux reçus. Un échantillon suffisant de ces rapports sera revu et évalué de manière plus approfondie afin de s'assurer que les AME respectent les normes pertinentes.

En cas de détection de certificats médicaux non-conformes au standard requis, ou bien délivrés par des AME ou bien des AeMC non approuvés, ou bien encore faisant l'objet d'une suspension ou d'une limitation de privilèges, le Pôle Médical :

- informera sans délai l'AME ou l'AeMC au sein duquel exerce l'AME des non-conformités détectées, qu'il s'agissent d'incohérences, d'erreurs ou bien de fautes ;
- investiguera afin de détecter les éventuels autres certificats susceptibles d'être également non-conformes afin de prendre les mesures appropriées ;



- prendra ensuite les mesures appropriées auprès de l'AME ou bien de l'AeMC concerné dans lequel exerce l'AME.

## 6 Prorogation de l'Agrément AME

### 6.1 Information de l'échéance de l'agrément

Le Pôle Médical informe par email chaque médecin de la fin de son agrément environ 2 mois puis 15 jours avant celle-ci en y joignant le questionnaire de demande de prorogation (Annexe 1 ou 2).

### 6.2 Demande de prorogation d'agrément

L'AME demande la prorogation de son agrément par email en utilisant le formulaire de prorogation d'agrément précédemment envoyé.

L'AME doit respecter les conditions décrites au 2 et les conditions décrites dans le MED.D.030, à savoir :

- avoir suivi une formation en médecine aéronautique au cours des 3 dernières années ;
- avoir effectué au moins 10 visites médicales aéronautiques chaque année ;
- être en règle vis-à-vis des termes du certificat d'agrément AME ;
- avoir démontré un maintien des compétences aéromédicales.

### 6.3 Etude du dossier

Un médecin évaluateur du Pôle Médical étudie le dossier en application de l'ARA.MED.200 et du résultat de la surveillance de son activité au cours de son agrément. L'acte de prorogation devra être précédé d'une inspection de l'AME au cours des 3 dernières années par un médecin évaluateur du Pôle Médical.

### 6.4 Décision d'agrément

Lorsque la conformité est vérifiée, l'agrément est accordé pour une période de 3 ans et le certificat d'agrément est délivré par le Pôle Médical par courrier.

Si le dossier ne démontre pas la conformité au règlement, un courrier de refus d'agrément, motivé, est adressé au postulant en RAR.

## 7 Renouvellement de l'Agrément AME

### 7.1 Information de l'échéance de l'agrément

Le Pôle Médical informe par email chaque médecin de la fin de son agrément environ 2 mois puis 15 jours avant celle-ci en y joignant le questionnaire de demande de prorogation (Annexe 1 ou 2)

### 7.2 Fin d'agrément

Si la demande de prorogation n'a pas été entreprise à temps, l'agrément de l'AME arrive à expiration et n'est donc plus valable. Le Pôle Médical informe le médecin de la fin de son agrément d'AME par courrier RAR et lui joint un formulaire de demande de renouvellement d'agrément (Annexe 3).

### 7.3 Demande de renouvellement d'agrément

L'AME a la possibilité de demander au Pôle Médical le renouvellement de son agrément AME.

Il adresse alors sa demande au Pôle Médical par courrier postal ou par email en utilisant le formulaire de renouvellement d'agrément (Annexe 3) précédemment envoyé.

L'AME doit respecter les conditions décrites au 2 et les conditions décrites dans le MED.D.030, à savoir :

- avoir suivi une formation en Médecine Aéronautique dont les modalités sont définies par le Chef du Pôle Médical en fonction de la date et/ou de la durée d'interruption d'activité ;
- avoir démontré un maintien des compétences aéromédicales.

## 7.4 Etude du dossier

Un médecin évaluateur du Pôle Médical étudie le dossier de demande de renouvellement en application de l'ARA.MED.200 et du résultat de la surveillance de son activité au cours de son agrément.

L'acte de renouvellement pourra être précédé d'une inspection de l'AME.

## 7.5 Décision d'agrément

Lorsque la conformité est vérifiée, l'agrément est accordé pour une période de 3 ans et le certificat d'agrément est délivré par le Pôle Médical par courrier.

Si le dossier ne démontre pas la conformité au règlement, un courrier de refus d'agrément, motivé, est adressé au postulant.

# 8 Annexes

## Annexe 1 : Questionnaire de demande de prorogation d'agrément AME Classe 1



13a15-DERNIERE  
VERSION-Questionn

## Annexe 2 : Questionnaire de demande de prorogation d'agrément AME Classe 2



Questionnaire  
agrément PROROGA

## Annexe 3 : Questionnaire de demande de renouvellement d'agrément AME



Questionnaire  
agrément RENOUVEL